



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

VILLENEUVE-LOUBET, LE

09 SEP. 2024

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

***LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE
SECOURS DES ALPES-MARITIMES***

Arrêté S.D.I.S. N° 244845

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés « Hélicoptères Bombardiers d'Eau » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (HBE)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de février 2021 relatif aux feux de forêts et d'espaces naturels ;

VU le guide de techniques opérationnelles de février 2021 relatif à la lutte contre les feux de forêts et d'espaces naturels ;

SUR proposition du sous-directeur chargé de l'organisation opérationnelle des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Hélicoptères Bombardiers d'Eau » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

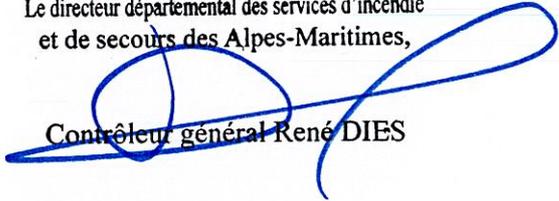
ARTICLE 2 :

L'arrêté S.D.I.S. n° 242295 du 22 mai 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-directeur de l'organisation opérationnelle et Monsieur le chef du groupement fonctionnel de la coordination opérationnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le directeur départemental des services d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes,


Contrôleur général René DIES



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Hélicoptères Bombardiers d'Eau - HBE

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE
11135	Cne	BENOIT	Romain	Chef de colonne HBE
6086	Cdt	FERRADOU	Fabian	Chef de colonne HBE
4905	Cne	GIORDANO	Yannick	Chef de colonne HBE
4549	Cdt	HEUSE	Olivier	Chef de colonne HBE
8238	Cdt	LAUGIER	Cédric	Chef de colonne HBE
10305	Ltn	MILLET	Mathieu	Chef de colonne HBE
4360	Cne	PANNUTI	Philippe	Chef de colonne HBE
4476	Ltn	RAYNARD	Frédéric	Chef de colonne HBE
5514	Cdt	SEVE	Laurent	Chef de colonne HBE

14847	Ltn	BRETEL	Benjamin	Chef de groupe HBE
2851	Ltn	D'HAUSSY	Xavier	Chef de groupe HBE
10017	Ltn	GIRAUD	Christophe	Chef de groupe HBE
6421	Ltn	LOPEZ	Jean-Luc	Chef de groupe HBE
4320	Ltn	RUGGERI	Thierry	Chef de groupe HBE
3840	Ltn	THAON	Philippe	Chef de groupe HBE

Liste d'aptitude arrêtée à 9 chefs de colonne et 6 chefs de groupe le 1^{er} janvier 2024